

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2015

L'an **deux mil quinze, le huit décembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **de LAGARDE ENVAL**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Daniel RINGENBACH.

Étaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, M. Cyril VIEILLEFOND, Mme Angéla SOUFFRON, M. Pierre TEYSSANDIER, M. Yves RIGAL, Mme Martine BARATTE-FIALIP, M. Jean-Baptiste VERDIER, M. Gilles GUITARD, M. Olivier BROSSARD, M. Tim TRAINS.

Étaient absents : Mlle Julie AURIOL, M. David NICOLAS, Mme Patricia COURTOIS.

Procurations : Mlle Julie AURIOL en faveur de Mme Angéla SOUFFRON, Mme Patricia COURTOIS en faveur de M. Cyril VIEILLEFOND.

Secrétaire : M. Cyril VIEILLEFOND. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-052 : Schéma de coopération intercommunale (SDCI), loi du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République **Avis du Conseil Municipal.**

L'Assemblée délibérante, si elle n'émet aucune objection au rattachement à l'Agglomération de Tulle, de la Communauté de Communes du Doustre et Plateau des Etangs, avec extension à la commune de Saint-Augustin, ne comprend pas, par contre, la logique territoriale d'un rattachement de la Communauté de Communes de Vézère Monédières, au moment où Tulle Agglo atteint une structure homogène avancée, doute de la possibilité de mettre en place un véritable projet de territoire à cette échelle, et souhaite un projet plus harmonieux, et plus consensuel pour cette nouvelle organisation territoriale.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-053 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

Le Maire indique que l'article L1612-1 du CGCT prévoit (pour les dépenses qui n'ont pas été inscrites dans les crédits au cours de l'exercice précédent et qui ne figuraient donc pas dans les restes à réaliser) la possibilité pour l'exécutif de la collectivité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérant, "d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (dépenses totales déduction faites de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2016

BUDGET EAU

- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles
Crédits budgétaires 2015 : 0 € autorisation 1/4 => 0 €
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles
Crédits budgétaires 2015 : 2 100 € autorisation 1/4 => 525 €
- Chapitre 23 : immobilisations en cours
Crédits budgétaires 2015 : 23 600 € autorisation 1/4 => 5 900 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles
Crédits budgétaires 2015 : 2 520 € autorisation 1/4 => 630 €
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles
Crédits budgétaires 2015 : 1 000 € autorisation 1/4 => 250 €
- Chapitre 23 : immobilisations en cours
Crédits budgétaires 2015 : 3 480 € autorisation 1/4 => 870 €

BUDGET PRINCIPAL

- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles
Crédits budgétaires 2015 : 3 349 € autorisation 1/4 => 837 €
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles
Crédits budgétaires 2015 : 105 167 € autorisation 1/4 => 26 291 €
- Chapitre 23 : immobilisations en cours
Crédits budgétaires 2015 : 196 856 € autorisation 1/4 => 49 214 €

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-054 : Augmentations de crédits : budget principal.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES				22 740.00
Virement de la section de fonctionnement			021	20 000.00
Taxe d'Aménagement			10226	2 740.00
OP : ACQUISITION TERRAINS		20 231.00		
Terrains nus	2111	20 231.00		
OP : ECLAIRAGE PUBLIC		492.00		
Frais d'études	2031	492.00		
OP : TRAVAUX DIVERS BATS		2 017.00		
Concessions et droits similaires	2051	2 017.00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		22 740.00		22 740.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2015-055 : Virements de crédits : budget principal.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT°/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement Energie - électricité	60612	20 000.00	023	20 000.00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		20 000.00		20 000.00
OP : AQUISITION TERRAINS Terrains nus			2111	63 555.00 63 555.00
OP : LOCAL COMMERCIAL Frais d'études	2031	5 000.00 5 000.00		
OP : TRAVAUX DIVERS BATS Installat°générales, agencements et aménagement divers	2181	8 555.00 2 000.00		
Imm.corporelles en cours - Construct°	23131	6 555.00		
OP : AMENAGEMENT ROUTIER Autres installat°, matériel et outillage techniques	2158	3 000.00 3 000.00		
OP : AMENAGEMENT PAYSAGER Immo. corpor. en cours. - construct°	23131	20 000.00 20 000.00		
OP : RENOVATION BATIMENT Immo. corpor. en cours - construct°	23131	27 000.00 27 000.00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		63 555.00		63 555.00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative indiquée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15

Le maire
Ringenbach Daniel

